

E-recipe – Archivage

Formation accréditée : **19/12/2016**


Explications et adaptations pratiques pour le pharmacien

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous inviter, à une formation accréditée relative aux adaptations mises en place prochainement, par la reconnaissance légale de l'ordonnance électronique.

Cette ordonnance électronique implique le pharmacien mais aussi l'INAMI, les médecins, les maisons de soft des prestataires,

1. **Explication – définition ordonnance électronique**
2. **Méthodes de travail**
3. **Conséquences sur les délivrances**
4. **Décours des avancées en 2017 - 2018**
5. **Relation avec votre O.T.**
6. **Cas pratiques...**
7. **.....**

 PRESAVE DE PRESCRIPTION ELECTRONIQUE	
Veuillez présenter ce document à votre pharmacien pour obtenir le code-barres et vos données de médicaments, prescrites.	
Prescripteur : Non Prescriteur N° de la prescription : Remarque : Non Prescriteur Note :	
Contenu de la prescription électronique	
1	100 mg (100 mg / 100 mg)
2	100 mg (100 mg / 100 mg)
3	
4	
5	
Attention : Aucun type de médicament n'est présent dans ce document.	
Date: 27.01.2016 Version: 1.00 (1.00)	



Cette soirée se déroulera le
Lundi 19 Décembre à l'APPL
 33 b, Rue de Mulhouse
 à 4020 Liège – 1^{er} étage

- **Accueil dès 20h**
- **Début de la Conférence à 20 h30**

Nous espérons vous y rencontrer nombreux.
 Cordialement

ACTUELLEMENT EN DEMANDE D'ACCREDITATION

Talon réponse à faxer au 04/342 50 16 ou à renvoyer par courriel à : saia@appl.be

Avant le 14 décembre 2016 :

Pharmacie :N°apb :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes participantes :

Courriel :

Noms des participants (titulaire, éventuellement adjoints) :

.....

.....

Cachet :